

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33<sup>e</sup> année – N° 40 – Mercredi 16 novembre 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

### **Arrêté portant nomination des représentants de l'Etat au sein des organes de direction de la société Thermoréseau-Porrentruy S.A. pour la période 2011-2015**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
— vu les articles 1 et 5, alinéa 1, de la loi du 24 novembre 1988 sur l'énergie<sup>1</sup>,  
— vu les articles 21 et 28 des statuts de Thermoréseau-Porrentruy S.A.,

arrête:

#### **Article premier**

Sont nommés représentants de l'Etat au sein des organes de direction de la société Thermoréseau-Porrentruy S.A. pour la période 2011-2015:

- a) **Conseil d'administration**
- M. Francis Jeannotat, Delémont
  - M. François Schaffter, Porrentruy
  - M. Christian Froidevaux, Courtedoux
- b) **Comité de direction**
- M. Francis Jeannotat, Delémont

#### **Article 2**

Les représentants de l'Etat sont soumis au secret de fonction tel que défini à l'article 25 de la loi du 26 octobre 1978 sur le statut des magistrats, fonctionnaire et employés de la République et Canton du Jura<sup>2</sup>.

#### **Article 3**

La période de fonction est limitée à la durée du prochain mandat ordinaire, à savoir jusqu'à l'assemblée générale de l'exercice 2011-2015.

#### **Article 4**

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 25 octobre 2011.

Au nom du Gouvernement  
Le président: Philippe Receveur  
Le chancelier: Sigismond Jacquod

<sup>1</sup>RSJU 730.1  
<sup>2</sup>RSJU 173.11

République et Canton du Jura

### **Arrêté portant nomination des représentants de l'Etat au Conseil de la Fondation Péréne**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
— vu les articles 5 et suivants des Directives du Gouvernement du 24 mars 2009 concernant la représentation de l'Etat au sein d'entités partenaires,  
— vu l'article 8 des statuts de la Fondation Péréne,  
— vu les propositions du Département de la Formation, de la Culture et des Sports,

arrête:

#### **Article premier**

<sup>1</sup>Sont désigné-e-s en qualité de représentant-e-s au Conseil de la Fondation Péréne pour la législature en cours:

- M. Pierre Bersier, Courrendlin
- M<sup>me</sup> Josette Bueche, Montfaucon
- M. Pierre Lachat, Delémont
- M<sup>me</sup> Dominique Froidevaux, Fontenais

<sup>2</sup>M. Régis Riat, responsable de la Section intégration au Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire, peut, sur invitation, être amené à participer ponctuellement à des séances du bureau.

#### **Article 2**

La période de fonction expire le 31 décembre 2015.

#### **Article 3**

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 2 novembre 2011.

Au nom du Gouvernement  
Le président: Philippe Receveur  
Le chancelier: Sigismond Jacquod

République et Canton du Jura

### **Arrêté concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie pour l'année 2012 du 2 novembre 2011**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
— vu les articles 7 à 9 de l'ordonnance du 25 novembre 2011 concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie<sup>1</sup>,

arrête:

### Article premier

<sup>1</sup>Le revenu imposable taxé définitivement pour l'année fiscale 2010 sert de base de calcul.

<sup>2</sup>Le revenu imposable selon avis de taxation (chiffre 690) subit les corrections suivantes:

- a) diminution du rendement de la fortune immobilière (chiffres 300, 320 et 320c);
- b) augmentation de l'excédent de dépenses concernant la propriété immobilière (chiffres 310, 330 et 330c);
- c) augmentation de l'excédent de dépenses concernant les successions non partagées, copropriétés (chiffre 390);
- d) augmentation des intérêts passifs (chiffres 530 et 535);
- e) augmentation de la perte des exercices commerciaux (chiffres 140, 140c, 150, 150c, 160, 160c, 170, 170c);
- f) augmentation de la perte reportée d'exercices commerciaux antérieurs (chiffres 180, 180c);
- g) augmentation de la perte de liquidation (chiffres 188 et 188c);
- h) augmentation de la part du rendement immobilier excédant les intérêts passifs (chiffres 300, 320 et 320c, moins chiffres 530, 535, 310, 330, 330c et 390).

<sup>3</sup>Les déductions suivantes corrigent le revenu imposable:

- a) par contribuable marié, veuf, divorcé ou séparé, sans enfant à charge Fr. 5000.–
- b) par couple marié, personne veuve, divorcée, séparée ou célibataire, au bénéfice d'une déduction fiscale pour «enfants à charge» (chiffre 620) Fr. 10000.–
- c) par enfant à charge entraînant une déduction fiscale (chiffre 620):
  - pour les deux premiers enfants Fr. 4000.–
  - à partir du troisième enfant Fr. 6000.–

<sup>4</sup>Le revenu imposable est majoré de 3% de la fortune imposable taxée définitivement.

### Article 2

<sup>1</sup>La réduction maximale correspond au pourcentage ci-dessous de la prime de l'assureur qui offre, sur l'en-

semble du territoire cantonal, la prime la plus avantageuse:

- |  |     |
|--|-----|
| — pour les adultes   | 58% |
| — pour les adultes de moins de 25 ans révolus              | 61% |
| — pour les adultes de moins de 25 ans révolus en formation | 62% |
| — pour les enfants de moins de 18 ans révolus              | 89% |

<sup>2</sup>La réduction maximale s'élève mensuellement aux montants suivants:

- |   |           |
|---|-----------|
| a) pour les adultes   | Fr. 205.– |
| b) pour les adultes de moins de 25 ans révolus              | Fr. 190.– |
| c) pour les adultes de moins de 25 ans révolus en formation | Fr. 195.– |
| d) pour les enfants de moins de 18 ans révolus              | Fr. 60.–  |

### Article 3

Le montant maximal du revenu déterminant donnant droit aux réductions de primes, ainsi que les réductions mensuelles et annuelles accordées en fonction des différents paliers du revenu déterminant, sont fixés dans le tableau joint en annexe au présent arrêté.

### Article 4

Une réduction de prime supplémentaire est allouée mensuellement aux parents ayant un ou des enfants à charge en 2012, dont le revenu déterminant est inférieur à 10000 francs, de la manière suivante:

- |   |          |
|---|----------|
| a) pour les familles monoparentales, par adulte | Fr. 50.– |
| b) pour les familles biparentales, par adulte   | Fr. 25.– |

### Article 5

L'arrêté du 2 novembre 2010 concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie pour l'année 2011 est abrogé.

### Article 6

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Delémont, le 2 novembre 2011.

Au nom du Gouvernement  
Le président: Philippe Receveur  
Le chancelier: Sigismond Jacquod



République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 2 novembre 2011**

**Nomination des membres  
de commissions cantonales  
pour la période administrative 2011-2015**

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les membres des commissions suivantes:

**Chambre cantonale de conciliation**

a) *Présidente:*

M<sup>me</sup> Carmen Bossart Steulet, juge, Porrentruy.

*Suppléants:*

M. Daniel Logos, juge cantonal, Porrentruy;

M. Philippe Guélat, juge cantonal, Porrentruy.

b) *Membres:*

M. Gérard Donzé, industriel, Le Cerneux-Veuil;

M. Charles-André Schaublin, industriel,  
Delémont;

M. Achille Renaud, secrétaire syndical UNIA,  
Porrentruy;

M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Toppiano, SYNA, Bassecourt.

*Suppléants:*

M. Paul Froidevaux, chef du personnel, Boncourt;

M. Jean-Frédéric Gerber, directeur de la CCIJ,  
Delémont;

M. Claude Schaffner, directeur, Rebeuvelier;

M. Thomas Sauvain, SSP/USJ, Delémont;

M<sup>me</sup> Rébecca Lena Cristofaro, UNIA, Delémont;

M. Blaise Willemin, SYNA, Les Bois;

M. Patrick Riat, Président de la FER-Arcju,  
Porrentruy.

c) *Secrétaire:*

M. Alain Steger, secrétaire au TPI, Porrentruy.

*Suppléantes:*

M<sup>me</sup> Odile Prongué, secrétaire au TPI, Porrentruy;

M<sup>me</sup> Chantal Meyer, secrétaire au TPI, Porrentruy.

**Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie**

a) *Président:*

M. Pierre Broglin, Courroux.

b) *Vice-président:*

M. Philippe Guélat, Saignelégier.

c) *Représentants des professions médicales  
et paramédicales:*

*1. Membres:*

M. Jean-Luc Crevoisier, Delémont;

M<sup>me</sup> Laurence Riat, Porrentruy.

*2. Suppléants:*

M. Jean Gainon, Lugnez;

M. Alain Lenglet, Porrentruy.

d) *Représentants des caisses-maladie:*

*1. Membres:*

M. Michel Joray, Châtillon;

M. Michel Boillat, Delémont.

*2. Suppléants:*

M. Didier Juillard, Delémont;

M. Romain Flury, Courroux.

Le secrétariat du tribunal est assumé par le greffe du Tribunal cantonal.

**Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents**

a) *Président:*

M. Pierre Broglin, Courroux.

b) *Vice-président:*

M. Philippe Guélat, Saignelégier.

c) *Représentants des professions médicales  
et paramédicales:*

*1. Membres:*

M. Jean-Luc Crevoisier, Delémont;

M<sup>me</sup> Laurence Riat, Porrentruy.

*2. Suppléants:*

M. Jean Gainon, Lugnez;

M. Alain Lenglet, Porrentruy.

d) *Représentants des assurances-accidents:*

*1. Membres:*

M. Patrick Schaer, Courcelon;

M. Jean-Paul Grünenwald, Rossemaison.

*2. Suppléants:*

M. Christian Mathez, Delémont;

M. Philippe Membrez, Courroux.

Le secrétariat du tribunal est assumé par le greffe du Tribunal cantonal.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 2 novembre 2011**

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a désigné en qualité de représentants de l'Etat au Conseil de La Fondation Pérène:

— M. Pierre Bersier, Courrendlin;

— M<sup>me</sup> Josette Bueche, Montfaucon;

— M. Pierre Lachat, Delémont;

— M. Dominique Froidevaux, Fontenais.

M. Régis Riat, responsable de la Section intégration au Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire, peut, sur invitation, être amené à participer ponctuellement à des séances du bureau.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Elections au Parlement**

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Pierluigi Fedele, député, Delémont,

— M. Giuseppe Natale, suppléant, Delémont,  
est élu député du district de Delémont;

— M. Jean-Pierre Kohler, Delémont,  
est élu suppléant du district de Delémont.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012.

Delémont, le 8 novembre 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

### Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Hubert Godat, député, Delémont,

- M<sup>me</sup> Emmanuelle Schaffter, suppléante, Delémont, est élue députée du district de Delémont;
- M. Christophe Terrier, Bassecourt, est élu suppléant du district de Delémont.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012.

Delémont, le 8 novembre 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Service des ponts et chaussées

Communes de Basse-Allaine, Bure et Porrentruy

### Restriction de circulation

Vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), l'article 107 de l'ordonnance fédérale du 5 décembre 1979 sur la signalisation routière (OSR), l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, la République et Canton du Jura, par le Service des ponts et chaussées conjointement avec les communes de Basse-Allaine, Bure et Porrentruy, publie les restrictions de circulation suivantes:

⇒ **Route cantonale N° 247.4, Bure – Porrentruy**

Pose du signal OSR 2.07 « Circulation interdite aux camions » avec plaque complémentaire « Riverains autorisés » de part et d'autre d'un tronçon de 5,0 km entre le carrefour de la Mairie à Bure et le carrefour de l'Hôpital à Porrentruy.

⇒ **Route communale, Bure – Courtemaîche**

Pose du signal OSR 2.07 « Circulation interdite aux camions » avec plaque complémentaire « Riverains autorisés » de part et d'autre d'un tronçon de 3,4 km entre le giratoire de la jonction autoroutière de Bure et le carrefour débouchant sur la route cantonale RC6 à Courtemaîche.

Ces mesures sont provisoires jusqu'à l'achèvement de l'A16 en Ajoie. Elles visent à diriger le trafic des camions sur l'itinéraire officiel signalé.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Les oppositions devront parvenir sous pli recommandé au Service des ponts et chaussées, 7b, rue Saint-Maurice, 2800 Delémont.

Delémont, le 11 novembre 2011.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Service de l'économie rurale

### Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'association ci-dessous.

Les entreprises concernées visées à l'article 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

- CUMA Pleigne, 2807 Pleigne.

Courtemelon, le 11 novembre 2011.

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat.

### Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Bure

#### Assemblée communale extraordinaire

mardi 6 décembre 2011, à 20 heures, au complexe scolaire.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation, discussion et approbation de la Convention relative au triage forestier «Ajoie-Ouest».
3. Divers.

La convention mentionnée au point 2 est déposée publiquement au Secrétariat communal, où elle peut être consultée 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, sont à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Bure, le 11 novembre 2011

Conseil communal.

### Clos du Doubs

#### Assemblée communale

jeudi 8 décembre 2011, à 20 heures, au Centre visiteurs Mont Terri à Saint-Ursanne.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2011.
2. a) Dans le cadre du budget d'investissement, prendre connaissance et approuver les projets suivants, voter les crédits nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider les emprunts indispensables:
  1. Halle Saint-Ursanne: isolation, Fr. 180 000.-;
  2. Ecole Epauvillers: remplacement des fenêtres des logements, Fr. 27 000.-;
  3. La Chapelle, Epiquerez: réfection des appartements, Fr. 36 000.-;
  4. Ecopoint du Tillot, Saint-Ursanne: réalisation, Fr. 260 000.-;
- b) prendre connaissance et approuver le budget 2012, fixer la quotité d'impôt et le prix des taxes communales.
3. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement communal d'organisation.
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal [www.closdoudoubs.ch](http://www.closdoudoubs.ch). Les demandes de compléments ou de modifications pourront être formulées lors de l'assemblée.

Les modifications du règlement mentionné au point 3 ci-dessus sont déposées publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au Secrétariat communal, où elles peuvent être consultées.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au Secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Ces modifications sont disponibles également sur le site internet communal.

Le budget 2012 mentionné au point 2 ci-dessus est disponible sur demande au Secrétariat communal et sur le site internet communal.

Saint-Ursanne, le 11 novembre 2011.

Conseil communal.

### Courchapoix

#### Assemblée communale ordinaire

lundi 12 décembre 2011, à 20h 15, dans la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Discuter et voter le budget 2012;  
b) fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales.
3. Prendre connaissance et approuver les modifications de l'article 31a et 31b, alinéa 1, du règlement de police «Cimetière».
4. Divers et imprévu.

Le règlement mentionné sous le point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt au Secrétariat communal.

Courchapoix, le 24 novembre 2011.

Conseil communal.

### Courchavon

#### Assemblée communale ordinaire

jeudi 8 décembre 2011, à 20 heures, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et adoption du budget 2012 ainsi que des taxes y relatives.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement du SIS régional de la Basse-Allaine.
4. Présentation et décision pour l'achat d'un nouveau camion tonne-pompe pour le SIS régional de la Basse-Allaine.
5. Présentation et adoption des modifications du plan de zones et du règlement communal sur les constructions:
  - a) création d'une zone Ab, d'une zone verte et restitution d'une zone A en zone agricole (parcelles N<sup>os</sup> 208 et 269);
  - b) présentation et adoption du plan de viabilité: voter le crédit nécessaire à la viabilisation, à couvrir par les fonds propres.
7. Divers.

Le règlement mentionné sous point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Courchavon, le 10 novembre 2011.

Secrétariat communal.

**Courfaivre****Entrée en vigueur  
du règlement d'organisation et d'administration  
de la commune mixte de Courfaivre**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courfaivre le 27 juin 2011, a été approuvé par le Gouvernement le 25 octobre 2011.

Réuni en séance du 7 novembre 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 21 novembre 2011.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courfaivre, le 8 novembre 2011.

Conseil communal.

**Courrendlin****Assemblée bourgeoise ordinaire**

vendredi 9 décembre 2011, à 19 h 30, à la salle de la voirie communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Approbation de l'extension de la carrière du Bambois.
4. Donner compétence au Conseil pour un échange de terrain de 935 m<sup>2</sup> sis à la carrière du Bambois sur les parcelles N<sup>os</sup> 797 et 1038.
5. Prendre connaissance et ratifier l'échange, la vente et cession immobilière concernant le feuillet Es Crès N° 2156.
6. Divers.

Courrendlin, le 11 novembre 2011.

Conseil bourgeois.

**Courroux****Assemblée bourgeoise**

jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, à 20 heures, au Bureau communal, salle le Colliard.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 17 mai 2011.
2. Décider la constitution d'un droit de superficie en faveur de M. Dominique Bart d'une surface d'environ 1500 m<sup>2</sup>, à distraire de l'immeuble feuillet N° 2932 du ban de Courroux sis à la rue de la Croix.
3. Selon demande, accepter la vente d'une portion d'environ 60 m<sup>2</sup> de terrain, à distraire de la parcelle N° 1960 à la famille de M. André Villemin à Courcelon.
4. Discuter et décider la constitution d'une servitude portant sur le droit d'établir et d'exploiter une conduite d'eau potable et un collecteur d'eaux usées sur l'immeuble feuillet N° 4024, sis à la route de Courrendlin au profit de la commune mixte de Courroux.
5. Information sur le devenir de la ferme de Vadry.
6. Divers

Observations: le procès-verbal et les dossiers relatifs aux objets N<sup>os</sup> 2 à 5 mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 16 novembre 2011.

Conseil communal.

**Delémont****Assemblée bourgeoise ordinaire**

lundi 5 décembre 2011, à 20 heures, dans la salle voûtée de la Maison Wicka.

Ordre du jour:

1. Elections, 1<sup>er</sup> tour.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2012: présentation, discussion et approbation.
4. Ferme du Grand-Brunchenal: voter un crédit de Fr. 100 000.– pour la rénovation de la partie habitation.
5. Ferme du Brunchenal-du-Milieu: construction d'une maison d'habitation:
  - a) accepter une modification du droit de superficie existant;
  - b) accorder une caution de Fr. 250 000.– pour le prêt bancaire accordé aux fermiers.
6. Elections, 2<sup>e</sup> tour éventuel.
7. Informations du Conseil.
8. Divers.

Delémont, le 11 novembre 2011.

Administration bourgeoise.

**Glovelier****Abrogation de règlement**

En date du 24 février 2010, l'assemblée communale de Glovelier a décidé d'abroger le règlement communal ci-après:

— règlement sur la jouissance des pâturages bourgeois.

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 9 novembre 2011.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Glovelier, le 14 novembre 2011.

Conseil communal.

**Haute-Ajoie****Assemblée communale**

jeudi 8 décembre 2011, à 20 h 15, à la halle de gymnastique à Chevenez.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 7 juillet 2011.
2. Informations – Communications.
3. Décider l'adhésion de notre commune au Triage forestier «Ajoie Ouest»; prendre connaissance et approuver la convention.
4. Prendre connaissance et approuver le règlement communal concernant l'entretien des chemins ruraux et vicinaux.
5. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal en faveur de M<sup>me</sup> Flurina Joray.
6. Divers.

La convention mentionnée sous chiffre 3 et le règlement mentionné sous chiffre 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée com-

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

munale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal, Case postale 79, 2906 Chevenez.

Les documents sont également disponibles sur le site internet [www.hauteajoie.ch](http://www.hauteajoie.ch).

Haute-Ajoie, le 11 novembre 2011.

Conseil communal.

## Montfaucon

### Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages

mercredi 30 novembre 2011, à 20 h 15, à la salle paroissiale N° 3.

Ordre du jour:

1. Désignation des scrutateurs.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 2011.
3. Budget 2012.
4. Décider la vente d'une portion de terrain d'environ 50 m<sup>2</sup> à soustraire du feuillet N° 15 pour M. Michel Hurni.
5. Divers et imprévu.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Montfaucon, le 11 novembre 2011.

La commission des pâturages.

## Porrentruy

### Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 7 novembre 2011, les plans suivants:

- plan spécial « Faubourg Saint-Germain »: plan d'occupation du sol;
- plan spécial « Faubourg Saint-Germain »: plan des réseaux techniques et des équipements;
- plan spécial « Faubourg Saint-Germain »: prescriptions.

Ils peuvent être consultés au Service des travaux publics, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy.

Porrentruy, le 11 novembre 2011.

Conseil municipal.

## Porrentruy

### Dépôt public

#### Abrogation des plans d'alignement de 1962

Dans sa séance du 10 novembre 2011, le Conseil municipal, suivant l'avis émis par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, a décidé d'abroger formellement les plans d'alignement édictés en 1962.

En réalité, ces plans avaient implicitement été rendus caducs lors de l'adoption en 1986 de la nouvelle réglementation en matière de construction. Pour lever toute équivoque à ce propos, il y a cependant lieu de donner une force juridique incontestable à cette décision qui devra être entérinée par le Conseil de ville.

La suppression de ces alignements aura pour conséquence que, sauf disposition contraire figurant dans un plan spécial, les distances minimales des constructions par rapport aux espaces de circulation seront celles que prescrit la législation cantonale, soit 5 mètres par rapport aux routes et rues principales et 3,60 mètres par rapport aux voies secondaires.

Avant que cet objet ne soit soumis au législatif communal, il doit être procédé à son dépôt public durant un délai de 30 jours, soit du jeudi 17 novembre au vendredi 16 décembre 2011 inclusivement.

Durant cette période, les plans d'alignement actuels peuvent être consultés au Service des travaux publics.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir au Service des travaux publics jusqu'au 16 décembre 2011 inclusivement.

Conseil municipal.

## Porrentruy

### Assemblée bourgeoise ordinaire

mardi 13 décembre 2011, à 20 h 15, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 2011.
2. Rapport du président du Conseil.
3. Budget 2012.
4. Elections:
  - a) du président des assemblées: M. Jean-François Chariatte (titulaire);
  - b) du président du Conseil, en remplacement de M. Gabriel Theubet (démissionnaire);
  - c) d'un-e conseiller-ère bourgeois-e: M<sup>me</sup> Sophie Barthod-Gressot (titulaire);
  - d) d'un membre de la commission de vérification des comptes: M. Alain Chariatte (titulaire).
5. Admission d'un bourgeois d'honneur.
6. Divers.

Porrentruy, le 7 novembre 2011.

Conseil bourgeois.

## Rocourt

### Assemblée communale

mercredi 7 décembre 2011, à 20h 15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 octobre 2011.
2. Adopter le budget 2012, les taxes y relatives et la quotité d'impôt.
3. Fixer le prix du m<sup>2</sup> du lotissement au lieu-dit « Le Patai ».
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal concernant la location des terrains agricoles.
5. Voter un crédit de Fr. 360000.– destiné à la réalisation du remaniement parcellaire sur le territoire de la commune de Rocourt, à couvrir par voie d'emprunt, sous réserve de participations et diverses subventions; donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
6. Divers.

Le règlement communal mentionné sous chiffre 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.



Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Rocourt, le 15 novembre 2011.  
Conseil communal.

---

## Saulcy

### Fermeture hivernale de route

Vu les articles de l'ordonnance sur la police des routes et de la signalisation du 6 décembre 1978 et l'article 52.2 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, la commune de Saulcy informe les usagers que la route Saulcy-Bollement **sera fermée à la circulation jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2012.**

Les usagers de la route se conformeront à la signalisation en place.

Saulcy, le 16 novembre 2011.  
Conseil communal.

---

## Soulce

### Assemblée communale ordinaire.

jeudi 15 décembre 2011, à 20 heures, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du mardi 10 mai 2011.
2. Prendre connaissance et adopter le budget 2012; fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales.
3. Prendre connaissance du projet de réfection du bâtiment N° 64 « Ancienne Ecole »; voter le crédit y relatif de Fr. 110000.-, à couvrir par voie d'emprunt; donner compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider.
4. a) Prendre connaissance du projet de construction d'un nouveau réservoir de 400 m<sup>3</sup> au lieu-dit « Champs du Tabac », d'une station de pompage au lieu-dit « Champ du Curtil » et des conduites de refoulement et de distribution.  
b) voter le crédit y relatif de Fr. 1640000.-, à couvrir par voie d'emprunt et par un prélèvement sur le fonds des eaux, sous réserve des participations et de diverses subventions; donner les compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
5. Voter un crédit de Fr. 1400000.- pour les travaux d'équipement (2<sup>e</sup> étage) de la zone d'activités Microrégionale de la Haute-Sorne, à couvrir par voie d'emprunt, dont une part brute à la charge de la commune de Soulce, avant déduction des participations et subventions de Fr. 37200.-; donner compétence au Syndicat intercommunal de la ZAM pour la réalisation.
6. Divers et imprévu.

Soulce, le 10 novembre 2011.  
Conseil communal.

---

## Soyhières

### Assemblée communale extraordinaire

mardi 13 décembre 2011, à 20 heures, à La Cave.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 28 juin 2011.

2. Prendre connaissance du décompte final du projet de rénovation de la halle de gymnastique, du remplacement du chauffage de l'école, la construction d'un nouveau hangar pour les travaux publics et la démolition de l'ancien, accepter le décompte final et donner toute compétence au Conseil communal pour consolider l'emprunt bancaire.
3. Prendre connaissance du projet du goudronnage partiel du chemin des Prés pour un montant de Fr. 130000.-; voter cette dépense à prélever sur le fonds des chemins communaux.
4. Décider de l'achat d'un nouveau véhicule communal pour la voirie d'une valeur de Fr. 205000.-; voter cette dépense à prélever sur le fonds des véhicules communaux.
5. Prendre connaissance du nouveau règlement communal sur les élections et l'approuver.
6. Divers.

Le règlement mentionné au point 5 de l'ordre du jour est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées, durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Important: nous rappelons la teneur de l'article 25, alinéa 2, du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Conseil communal.

---

## Undervelier

### Assemblée communale ordinaire

mercredi 30 novembre 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2011.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2012, le taux d'impôt et les autres taxes communales (taxe immobilière, des digues, du cadastre et des chiens).
3. Divers et imprévu.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal.

Undervelier, le 11 novembre 2011.

Secrétariat communal.

---

## Undervelier

### Assemblée de la commune bourgeoise

lundi 5 décembre 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Ratifier la modification de l'article 9, alinéa 1, du règlement d'organisation et d'administration de la commune bourgeoise.
3. Réalisation du plan de gestion forestière de la Bourgeoisie d'Undervelier: Fr. 8000.-.
4. Constitution d'un droit de superficie et d'une servitude de passage à Frénois.

5. Voter un crédit pour le chemin de la Rochette, dont une demi-part à la charge de la Bourgeoisie: Fr. 10000.– environ.
6. Divers et imprévu.

Le tractanda N° 2 peut être consulté aux heures d'ouverture du Bureau communal d'Undervelier, soit le mardi de 18 à 19 heures, et le jeudi de 18 à 20 heures.

Secrétariat bourgeois.

### Publications des autorités administratives ecclésiastiques

#### Boécourt-Séprais-Montavon

##### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 13 décembre 2011, à 19 h 30, à la salle paroissiale de Boécourt.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. Budget 2012 et quotité d'impôt.
4. a) Information sur les décomptes de la viabilisation du jardin d'enfants;  
b) décompte de la transformation de l'ancienne Maison des Œuvres.
5. Divers.

Boécourt, le 11 novembre 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

#### Les Bois

##### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 6 décembre 2011, à 20 h 15 au Centre paroissial.

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2012 et quotité d'impôt.
4. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

#### Chevèze

##### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

lundi 5 décembre 2011, à 20 heures, à la salle de la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Informations:
  - a) sur le projet de rénovation intérieure de l'église;
  - b) sur le projet de restauration des vitraux.
4. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

#### Corban

##### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mercredi 7 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle de paroisse à la cure.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 2011.
2. Fixer la quotité d'impôt.
3. Budget 2012.
4. Informations pastorales.
5. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

#### Cornol

##### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

jeudi 15 décembre 2011, à 20 h 15, à la Maison de paroisse.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers et imprévu.

Cornol, le 9 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### Courfaivre

##### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mercredi 23 novembre 2011, à 20 heures, à la Maison des Œuvres, salle Horizon.

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2012:
  - a) voter la quotité d'impôt;
  - b) voter le budget 2012.
4. Divers.

Courfaivre, le 10 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### Courrendlin

##### Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 6 décembre 2011, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter le budget 2012; fixer la quotité d'impôt.
3. Prendre connaissance d'une demande de l'Arrondissement de sépulture pour l'octroi d'un droit de superficie d'environ 60 m<sup>2</sup> pour la construction d'une remise à outils sur la parcelle N° 22.
4. Prendre connaissance d'une demande de l'Arrondissement de sépulture en vue de l'octroi d'un prêt sans intérêt de Fr. 50000.– remboursable, pour l'aménagement de deux chambres mortuaires dans l'ancienne morgue.
5. Divers.

P.S. Le budget est déposé publiquement chez M<sup>me</sup> Esther Chavanne, caissière, où il peut être consulté.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Damvant****Assemblée de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 7 décembre 2011, à 20 h 15, dans le bâtiment qui abrite l'école.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

---

**Delémont****Assemblée ordinaire  
de la Paroisse réformée évangélique**

lundi 5 décembre 2011, à 20 h 15, au Centre réformé à Delémont.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée/Méditation.
2. Election de 2 scrutateurs.
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 mai 2011.
4. Elections des autorités paroissiales:
  - a) du président de l'assemblée de paroisse;
  - b) du vice-président de l'assemblée de paroisse;
  - c) du secrétaire de l'assemblée de paroisse;
  - d) du président du Conseil de paroisse;
  - e) des membres du Conseil de paroisse;
  - f) de la commission de vérification des comptes.
5. Election des 4 délégués au Synode d'arrondissement de l'Eglise réformée BEJUSO.
6. Rénovation de la cuisine du Centre réformé à Delémont; vote d'un crédit complémentaire de Fr. 40000.-.
7. Présentation du budget 2012; approbation; fixer la quotité de l'impôt ecclésiastique.
8. Nouvelles de la paroisse.
9. Annonces.
10. Divers.
11. Prière.

Conseil de paroisse.

---

**Delémont****Assemblée de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 29 novembre 2011, à 20 h 15, au Centre paroissial L'Avenir.

Ordre du jour:

1. Ouverture et lecture du procès-verbal.
2. Voter le budget 2012 et fixer la quotité d'impôt.
3. Informations du Conseil de la commune ecclésiastique.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Delémont, le 7 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

**Grandfontaine-Roche d'Or****Assemblée ordinaire de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

dimanche 27 novembre 2011, à 10 h 30, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Quotité et approbation du budget 2012.
4. Divers et imprévu.

Grandfontaine, le 8 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

**Lajoux****Assemblée ordinaire de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 6 décembre 2011, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Présentation du budget 2012.
4. Election d'un conseiller-ère.
5. Activités paroissiales.
6. Divers.

Lajoux, le 10 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

**Montignez****Assemblée de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 30 novembre 2011, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Election d'un membre de la commission de vérification des comptes.
3. Décider la rénovation de l'intérieur de l'église, voter le crédit nécessaire de Fr. 50000.-, à couvrir par voie d'emprunt, et donner compétence au Conseil paroissial pour la réalisation.
4. Discuter et voter le budget 2012 et fixer le taux d'impôt.
5. Divers et imprévu.

Montignez, le 10 novembre 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

---

**Ocourt****Assemblée ordinaire de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 28 novembre 2011, à 20 h 15 à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2011.
2. Budget 2012.
3. Informations travaux église.
4. Divers.

Ocourt, le 7 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

**Pleigne****Assemblée de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 29 novembre 2011, à 20 heures, à l'Épicentre.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012 et quotité d'impôt.
3. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Rocourt****Assemblée de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 30 novembre 2011, à 20 h 15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Saignelégier****Assemblée ordinaire de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

jeudi 8 décembre 2011, à 20 h 30, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012 et fixer la quotité d'impôt.
3. Voter un crédit de 13000 francs pour les travaux d'isolation, de crépissage et de peinture dans les entrées sud et nord de l'église et un crédit de 13000 francs pour les travaux de peinture sur la partie du bas des murs intérieurs de l'église, montants à prélever sur l'administration courante.
4. Information sur le regroupement paroissial entre la commune ecclésiastique de Saignelégier et celle des Pommerats-Goumois.
5. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Vendlincourt****Assemblée de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 21 novembre 2011, à 20 heures, au Collège (salle du 1<sup>er</sup> étage).

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Discuter et approuver la suppression de la caution de la caissière.
4. Divers et imprévu.

Vendlincourt, le 10 novembre 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Avis de construction****Le Bémont**

Requérante: Nadège Neury, chemin de la Cornette 157A, 74 140 Veigy (France); auteur du projet: JDF Raum und Kunst GmbH, E. Schüler-Strasse 66, 2502 Bienne.

Projet: Transformation et assainissement des espaces intérieurs du bâtiment existant N° 88, sur la parcelle N° 65 (surface 2268 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Les Cufattes », zone agricole, zone de protection du site bâti.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Interventions intérieures.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Bémont, le 8 novembre 2011.

Secrétariat communal.

**Courrendlin**

Requérants: Carole et Franck Meillet, route de Courroux 9, 2830 Courrendlin; auteur du projet: Thierry Schlüchter, Maisons ELK, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture/réduit en annexe contiguë, sur la parcelle N° 2252 (surface 831 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Andains, zone mixte MAa, plan spécial « Sur la Fenatte ».

Dimensions principales: Longueur 15 m 53, largeur 9 m 92, hauteur 4 m 25, hauteur totale 7 m 21; dimensions du couvert/réduit: longueur 8 m, largeur 6 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tuiles en béton de couleur à définir.

Dérogation requise: Article 6<sup>a</sup> des prescriptions du plan spécial « La Fenatte » (indice d'utilisation minimum).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courrendlin, le 3 novembre 2011.

Secrétariat communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

**Delémont**

Requérant: André Scherrer, rue des Bergers 1, 2800 Delémont; auteur du projet: Hevron S.A., rue de l'Avenir 13, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'un couvert à voitures, sur la parcelle N° 2798 (surface 663 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Bergers, zone HAa, zone d'habitation A, secteur HAa (2 niveaux).

Dimensions: Longueur 8 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 82.

Remarque: accord écrit du voisin (parcelle N° 2799).

Genre de construction: Murs extérieurs: structure métallique; couverture: toiture végétalisée.

Dérogation requise: Article 2.51 RCC – Alignements (distances aux routes publiques).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 11 novembre 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

**Delémont**

Requérant: Johannes Dippold, Sous le Montillat 46, 2953 Fregiécourt.

Projet: Changement d'affectation d'une surface commerciale (dépôt-vente) en restaurant rapide (20 à 25 places), sur la parcelle N° 1836 (surface 1505 m<sup>2</sup>), sise à la route de Porrentruy, zone CB, zone Centre B, approche Vieille Ville.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Inchangée; chauffage au mazout existant.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 11 novembre 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

**Fontenais**

Requérants: Patricia Odiet et Alexandre Ferrari, La Côte 859b, 2902 Fontenais; auteur du projet: Leschot Architecture S.à.r.l., 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec réduit/couvert à voiture et terrasse couverte en annexes

contiguës, pompe à chaleur, capteurs solaires thermiques, piste de pétanque, sur la parcelle N° 2900 (surface 1068 m<sup>2</sup>), sise au chemin des Brières, zone d'habitation HAa, plan spécial « Sur les Rochets ».

Dimensions principales: Longueur 10 m 30, largeur 14 m 21, hauteur 6 m 55, hauteur totale 6 m 55; dimensions du réduit/couvert: longueur 8 m 95, largeur 9 m 49.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: bois de teinte gris patiné et ardoise éternit de teinte gris foncé; couverture: toiture plate végétalisée.

Dérogation requise: Article 2<sup>3</sup> des prescriptions du plan spécial « Sur les Rochets » (hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Fontenais, le 8 novembre 2011.

Secrétariat communal.

**Porrentruy**

Requérante: Société CFF Immobilier, place de la Gare 1, 1001 Lausanne.

Projet: Déconstruction complète de l'ancien bâtiment de service N° 6, ainsi que de la halle aux marchandises N° 8, sur la parcelle N° 2987, sise aux lieux-dits « La Gare et rue de Lorette », zone CFF; pose d'un enrobé après les travaux de déconstruction, y compris aménagement d'une rampe d'accès au quai marchandises. Conformément à la demande en permis de déconstruction du 28 octobre 2011 et selon plans timbrés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions du bâtiment N° 6: Longueur 36 m, largeur 10 m, hauteur 7 m; dimensions du bâtiment N° 8 (halle): longueur 117 m, largeur 12 m, hauteur 5 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie, bois, teinte verni bois; toitures à pans multiples, charpente en bois; couverture: tuiles, teinte brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 décembre 2011 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 11 novembre 2011.

Bureau des travaux publics de la ville.

**Saulcy**

Requérante: Autorité communale de et à 2873 Saulcy.

Projet: Déconstruction d'une ancienne loge et construction d'une cabane forestière pour abri pique-nique, sur la parcelle N° 1349 (surface 268024 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Le Petit Champois », zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 10 m, largeur 7 m, hauteur 2 m 05, hauteur totale 5 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: planches en bois de teinte naturelle; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saulcy, le 14 novembre 2011.

Secrétariat communal.

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service de l'économie met au concours un poste de

## responsable de la politique régionale (80%)

**Mission:** Vous êtes responsable de la politique régionale pour le canton du Jura. Dans ce cadre, vous proposez les mesures et les programmes; vous en assurez la mise en œuvre et l'évaluation. Vous collaborez activement avec les porteurs de projets, les acteurs économiques régionaux, les autres cantons et le SECO. Vous gérez les fonds au titre de la politique régionale. Vous contribuez à l'élaboration et au suivi du programme de développement économique. Vous développez les statistiques économiques.

**Exigences:** Formation d'économiste (université ou HES) ou titulaire d'un diplôme universitaire équivalent avec spécialisation en économie, vous bénéficiez d'une expérience pratique de quelques années (recherche, économie publique et/ou économie privée) ainsi que de compétences en organisation et gestion de projets; vous maîtrisez les langues (français, allemand, anglais) ainsi que l'informatique et vous êtes apte à travailler en équipe.

**Traitement:** classes 16 à 18.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Thierry Bregnard, chef du Service de l'économie, [thierry.bregnard@jura.ch](mailto:thierry.bregnard@jura.ch), téléphone 032 420 52 10.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du

Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable Politique régionale », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 2 décembre 2011.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire, met au concours les postes suivants:

### ÉCOLES SECONDAIRES

1. Titre requis: diplôme d'enseignement pour le degré secondaire 1 et les écoles de maturité délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien à l'enseignement secondaire, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> février 2012.
3. Date limite de postulation: 30 novembre 2011.
4. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
5. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation », aux président et présidentes mentionnés ci-dessous.
6. Des renseignements peuvent être obtenus auprès des directeurs des écoles concernées.

### COURRENDLIN

#### 1 ou 2 postes à temps partiel portant sur un volume de 24 leçons

Nombre indicatif et type de leçons:

- 14 leçons de français
- 10 leçons d'éducation visuelle

Remarque: la répartition des leçons se fera en tenant compte du profil des candidats-e-s; la polyvalence constituant un avantage.

L'un ou l'autre poste pourrait déboucher sur un contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Postulations à adresser à M<sup>me</sup> Catherine Frund, présidente de la Commission d'école, rue Es Crès 23, 2830 Courrendlin.

Renseignements auprès de M. Jacques Widmer, directeur de l'École secondaire de Courrendlin, téléphone 032 435 55 10.

### DELÉMONT

#### 1 ou 2 postes à temps partiel portant sur un volume de 22 leçons

Engagement-s sous contrat de travail de droit administratif de durée limitée (CDD).

Nombre indicatif et type de leçons:

- 12 leçons de français
- 10 leçons d'éducation visuelle

Remarque: la répartition des leçons se fera en tenant compte du profil des candidats-e-s; la polyvalence constituant un avantage.

Postulations à adresser à M<sup>me</sup> Sonia Burri-Schmassmann, présidente de la Commission d'école, route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Renseignements auprès de MM. Daniel Milani et Christophe Fromaigeat, directeur et directeur-adjoint du Collège de Delémont, téléphone 032 422 13 84.

### **VICQUES**

#### **1 poste à 30 %**

(7 à 9 leçons hebdomadaires d'éducation visuelle)

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Postulations à adresser à M. Philippe Jacquat, président de la Commission d'école, Impasse de la Plaine 20, 2822 Courroux.

Renseignements auprès de M. Patrice Kamber, directeur de l'École secondaire du Val Terbi, téléphone 032 435 65 92.

### **ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ**

1. Titre requis: CAP à l'enseignement primaire + certificat ou diplôme de l'enseignement spécialisé ou titre jugé équivalent. La personne qui ne posséderait pas un tel certificat ou diplôme doit s'astreindre, en cas d'engagement, à acquérir la formation requise.
2. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> février 2012.
3. Date limite de postulation: 30 novembre 2011.
4. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
5. Les postulations seront adressées, avec la mention «Postulation», au Service de l'enseignement, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.
6. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Régis Riat, responsable de la section Intégration du Service de l'enseignement, téléphone 032 420 54 13.

### **SOUTIEN PÉDAGOGIQUE AMBULATOIRE**

#### **1 poste à plein temps**

(28 leçons hebdomadaires) susceptible de déboucher sur un contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

La personne engagée complétera l'équipe qui dispense le soutien pédagogique ambulatoire. Son domaine d'activité se répartira entre l'Ajoie et le Val Terbi.

Delémont, le 7 novembre 2011.

Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire.

Office de l'assurance invalidité du Jura

L'Office de l'assurance invalidité du Jura à Saignelégier recherche pour son secteur réadaptation et placement un-e

### **conseiller-ère en réadaptation professionnelle**

#### **Vos tâches:**

- déterminer le droit aux prestations des assuré-e-s en matière de réadaptation professionnelle;
- suivre le déroulement des mesures de réadaptation, en soutenant activement les assuré-e-s et les partenaires;

- développer le réseau d'entreprises partenaires en vue du placement des personnes assurées et effectuer des démarches pour trouver des places de travail à ces personnes en vue d'une réinsertion professionnelle.

#### **Votre profil:**

- vous êtes au bénéfice d'une maturité professionnelle ou d'une formation équivalente et justifiez d'une expérience dans une fonction similaire;
- le brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales ou une formation en matière de placement serait un atout;
- vous avez des connaissances approfondies du tissu économique jurassien;
- vous êtes une personne qui a le sens des relations avec la clientèle et une aptitude à la médiation. vous êtes capable de travailler de manière autonome, avez le sens de l'organisation ainsi que des facilités de rédaction et d'expression. vous êtes disponible, dynamique et flexible;
- vous maîtrisez les outils informatiques (word, excel, messagerie électronique);
- vous possédez le permis de conduire et bénéficiez d'un véhicule privé à disposition.

#### **Nous vous offrons:**

- un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise dynamique;
- des conditions d'engagement attrayantes;
- une activité intéressante et variée au sein d'une petite équipe;
- une formation permanente;
- une activité déployée sur trois lieux de travail (Delémont, Porrentruy et Saignelégier).

#### **Entrée en fonction:** à convenir.

M<sup>me</sup> C. Eray ou M. P. Faivet vous renseigneront volontiers au numéro de téléphone 032 952 11 11.

Si votre profil correspond à cette description et que vous souhaitez relever ce défi, veuillez adresser votre dossier à la Direction de l'Office de l'assurance invalidité du Jura, Case postale, 2350 Saignelégier, jusqu'au 30 novembre 2011.



La Fondation ch pour la collaboration confédérale est une organisation intercantonale sise à Soleure. Sa mission englobe essentiellement les questions de fédéralisme, les relations entre les communautés linguistiques et la collaboration intercantonale. Le Centre suisse de compétence pour les échanges et la mobilité de la Fondation ch a été chargé par la Confédération et les cantons de la mise en œuvre de prestations et de programmes visant à promouvoir l'échange dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Pour ce service, nous cherchons à engager pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ou une date à convenir un-e

### **chef-fe programmes scolaires à 80 %**

#### **Vos tâches:**

En cette qualité, vous êtes responsable de la mise en œuvre et du développement des programmes d'échange. Parmi ceux-ci figurent les offres nationales et extra-européennes pour les élèves et les enseignants. Vous êtes chargé-e de la communication ainsi

que du conseil aux formateurs et aux institutions dans le domaine de la formation. Vous garantissez l'échange d'informations. Vous dirigez et vous soutenez votre équipe tout en coopérant étroitement avec les autres programmes et services.

#### Votre profil:

- des études universitaires complètes (Master);
- une expérience professionnelle à un poste à responsabilités;
- une expérience certifiée dans la gestion de projet;
- de très bonnes connaissances du paysage éducatif suisse;
- de très bonnes connaissances de deux langues nationales;
- une personnalité entreprenante, résistante au stress et motivante.

Nous vous offrons un défi intéressant dans un environnement dynamique ainsi qu'un lieu de travail à proximité immédiate de la gare de Soleure.

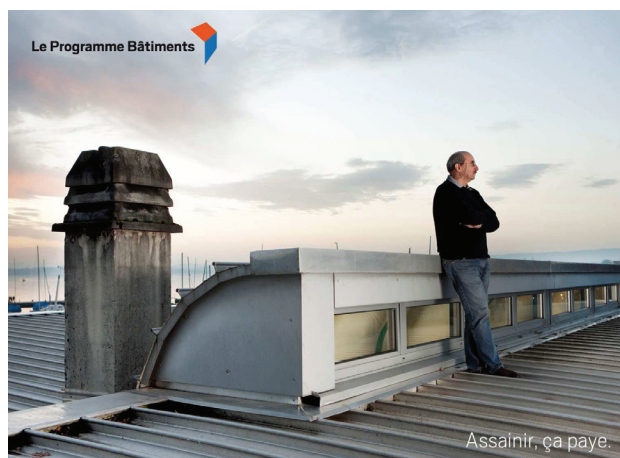
#### Intéressé-e?

Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature complet à l'attention du Service du personnel de la Fondation ch, Dornacherstrasse 28A, Case postale 246, CH-4501 Soleure, ou par courriel à l'adresse suivante: [personnel@fondationch.ch](mailto:personnel@fondationch.ch) (délai de dépôt des candidatures: 30 novembre 2011). [www.fondationch.ch/www.ch-go.ch](http://www.fondationch.ch/www.ch-go.ch).

## Avis divers

### Le Programme Bâtiments - Les artisans participent

**Valorisez votre entreprise en conseillant adroitement vos clients et en leur proposant des solutions subventionnées par Le Programme Bâtiments.**



**1 décembre 2011**  
17h à 19h30 à Glovelier

Entrée libre, inscription obligatoire

Inscription et information sous:  
[www.jura.ch/energie](http://www.jura.ch/energie)

Le Programme Bâtiments

[www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch)

## Mise à ban

PPE Les Tilleuls, 2900 Porrentruy, met à ban, sous réserve des charges existantes, la parcelle feuillet N° 900 du ban de Porrentruy; partant,

fait défense aux tiers non autorisés ainsi qu'aux véhicules de tous genres d'accéder et de parquer sur ladite parcelle;

informe les contrevenants qu'ils seront dénoncés au juge et passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

PPE Les Tilleuls, Porrentruy.

Mise à ban ordonnée par décision du 27 octobre 2011.

Porrentruy, le 27 octobre 2011.

La juge civile: Corinne Suter.

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

**CEJEF**  
**DIVISION**  
**SANTÉ-SOCIAL-ARTS**

Les nouvelles MATURITÉS et les métiers de la santé, du social, des arts ou du sport... un projet d'avenir!

### «Un parcours = une filière»

Pour chaque filière, venez suivre les pas de nos apprenti-e-s et élèves, d'année en année.

**Journée «Portes ouvertes»**  
**samedi 19 novembre 2011**  
**de 09h30 à 15h30**

Vous découvrirez les formations suivantes:

**ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE**

- Certificat de culture générale
- Maturité spécialisée en santé, sport, arts visuels et social (en combinaison avec pédagogie, musique ou théâtre)

**ÉCOLE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL**

- AFP d'aide en soins et accompagnement
- CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve
- CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire
- Formations raccourcies pour adultes
- Maturité professionnelle

Fbg des Capucins 2, 2800 Delémont  
tél. 032 420 79 10, fax 032 420 79 11, [www.ds2a.ch](http://www.ds2a.ch)